



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canadian General
Standards Board Office des normes
générales du Canada

Series 1
Série des 1

WITHDRAWAL

October 2011

Selected standards in the series Paints, pigments and related products

These CGSB standards and National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are

RETRAIT

Octobre 2011

Sélection de normes de la série Peintures, pigments et produits connexes

Ces normes de l'ONGC et ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de

Canada

Experience and excellence

Expérience et excellence

CGSB
ONGC

to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-1.5-M91

Low Flash Petroleum Spirits Thinner
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.28-98

Exterior Alkyd House Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.36-97

General Purpose Interior Alkyd Varnish
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.38-2000

Interior Enamel Undercoater (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.40-97

Anticorrosive Structural Steel Alkyd Primer
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.57-2003

Interior Alkyd Semigloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.59-97

Alkyd Exterior Gloss Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.60-97

Interior Alkyd Gloss Enamel (ICS 87.040)

cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-1.5-M91

Diluant, essence minérale à faible point d'éclair (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.28-98

Peinture aux résines alkydes d'extérieur pour bâtiments (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.36-97

Vernis d'intérieur aux résines alkydes d'usage général (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.38-2000

Peinture-émail d'intérieur, pour couche de fond (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.40-97

Peinture pour couche primaire anticorrosion, aux résines alkydes, pour acier de construction (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.57-2003

Peinture-émail, d'intérieur, semi-brillante, aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.59-97

Peinture-émail, d'extérieur, brillante, aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.60-97

Peinture-émail brillante d'intérieur aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.61-2004

Exterior and Interior Marine Alkyd Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.69-98

Aluminum Paint (ICS 87.040)

1-GP-71 (Oct 1983)

Methods of Testing Paints and Pigments
(ICS 87.040)

1-GP-71

Methods of Testing Paints and Pigments

No. 5-96

Drying Times of Paints and Related
Coatings (ICS 87.040)

No. 38-96

Blushing Resistance of Lacquer
Finishes (ICS 87.040)

No. 73-96

Beilstein Test for Chlorinated Solvents
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.73-97

Exterior and Interior Enamel for Floors
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.74-2001

Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.76-2000

Interior and Exterior Heat-Resistant Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.81-M90

Air Drying and Baking Alkyd Primer for
Vehicles and Equipment (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.84-M91

Alkyd Primer for Hardwood (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.61-2004

Peinture-émail aux résines alkydes,
d'extérieur et d'intérieur, marine
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.69-98

Peinture à l'aluminium (ICS 87.040)

1-GP-71 (oct. 1983)

Méthodes d'essai des peintures et pigments
(ICS 87.040)

1-GP-71

Méthodes d'essai des peintures et pigments

N° 5-96

Durée de séchage des peintures et
revêtements apparentés (ICS 87.040)

N° 38-96

Résistance à l'opalescence des
produits-laque de finition (ICS 87.040)

N° 73-96

Détermination de la présence de
solvants chlorés par l'essai de Beilstein
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.73-97

Peinture-émail d'extérieur et d'intérieur,
pour sols (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.74-2001

Peinture alkyde de démarcation routière
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.76-2000

Peinture-émail résistant à la chaleur,
d'intérieur et d'extérieur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.81-M90

Peinture pour couche primaire aux résines
alkydes, séchant à l'air ambiant et au four,
pour véhicules automobiles et équipement
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.84-M91

Peinture d'impression aux résines alkydes,
pour bois dur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.88-92

Gloss Alkyd Enamel, Air Drying and Baking
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.100-99

Interior Flat Latex Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.104-M91

Semigloss Alkyd Air Drying and Baking
Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.105-M91

Quick-Drying Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.114-M91

Quick-Drying Flat Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.118-95

Interior Flat Alkyd Finish (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.119-2000

Interior Latex Primer-Sealer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.122-99

Anticorrosive Vinyl Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.132-M90

Zinc Chromate Primer, Low Moisture
Sensitivity (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.135-99

Flat Alkyd Enamel for Equipment
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.138-97

Exterior Latex Flat Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.143-98

Silicone Alkyd Heat-Resistant Aluminum
Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.88-92

Peinture-émail brillante aux résines alkydes,
séchant à l'air ambiant et au four
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.100-99

Peinture-émulsion mate d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.104-M91

Peinture-émail semi-brillante aux résines
alkydes séchant à l'air ambiant et au four
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.105-M91

Peinture pour couche primaire à séchage
rapide (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.114-M91

Peinture-émail mate à séchage rapide
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.118-95

Peinture de finition mate d'intérieur aux
résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.119-2000

Peinture-émulsion d'impression d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.122-99

Peinture pour couche primaire, aux résines
vinyliques, anticorrosion (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.132-M90

Peinture pour couche primaire, au chromate
de zinc, à faible sensibilité à l'humidité
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.135-99

Peinture-émail mate aux résines alkydes
pour équipement (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.138-97

Peinture-émulsion (latex) mate, d'extérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.143-98

Peinture-émail aux résines silicones-
alkydes résistante à la chaleur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.145-97

Solvent-Based Pigmented Stain
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.146-99

Cold Curing, Gloss Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.150-M91

Clear Lacquer for Wood Furniture
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.153-2000

High-Build, Gloss Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.154-M89

Latex Type Paint for Concrete Floors
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.158-M89

Cellulose Nitrate Primer, Modified Alkyd
Type (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.159-92

Acrylic Cellulose Nitrate Gloss Lacquer
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.160-93

Low Gloss Acrylic Cellulose Nitrate
Lacquer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.162-2004

Emulsion Coating for Stucco and Masonry
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.165-2004

Cold-Curing Epoxy Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.171-98

Inorganic Zinc Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.175-97

Polyurethane Interior Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.145-97

Teinture pigmentée à base de solvant
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.146-99

Revêtement aux résines époxydiques,
durcissant à froid, brillant (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.150-M91

Vernis-laque pour meubles en bois
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.153-2000

Revêtement par peinture aux résines
époxydiques, à pouvoir garnissant élevé,
brillant (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.154-M89

Peinture-émulsion (latex) pour sols en béton
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.158-M89

Peinture-laque pour couche primaire, au
nitrate de cellulose et aux résines alkydes
modifiées (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.159-92

Produit-laque brillant à la résine acrylique et
au nitrate de cellulose (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.160-93

Peinture-laque aux résines acryliques et au
nitrate de cellulose, peu brillante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.162-2004

Revêtement de type émulsion pour stuc et
maçonnerie (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.165-2004

Peinture pour couche primaire aux résines
époxydiques, durcissant à froid
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.171-98

Enduit au zinc minéral (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.175-97

Revêtement de polyuréthane d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.176-2000

Interior Clear Moisture-Curing Polyurethane Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.177-M91

Two-Component Polyurethane Coating, Resistant to Chalking and Yellowing (ICS 87.040)

1-GP-180Ma (Feb 1996)

Coating, Polyurethane, Two-Package, General Purpose (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.181-99

Ready-Mixed Organic Zinc-Rich Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.183-99

Zinc-Rich Epoxy Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.184-98

Coal Tar-Epoxy Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.188-2004

Emulsion Filler for Masonry Block (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.189-2000

Exterior Alkyd Primer for Wood (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.190-M90

Sanding Type Primer Surfacer (ICS 87.040)

1-GP-191M (Apr 1980)

Enamel, Automotive Refinishing, Fast Drying, Gloss (ICS 87.040)

1-GP-192Ma (Feb 1985)

Deck Coating, Nonslip, Epoxy (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.176-2000

Revêtement de polyuréthane, d'intérieur, durci à l'humidité, non pigmenté (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.177-M91

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, non jaunissant et non farinant (ICS 87.040)

1-GP-180Ma (févr. 1996)

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, pour utilisation générale (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.181-99

Enduit riche en zinc, organique et préparé (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.183-99

Enduit aux résines époxydiques, riche en zinc (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.184-98

Revêtement à base de goudron de houille-résines époxydiques (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.188-2004

Apprêt-émulsion pour blocs de maçonnerie (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.189-2000

Peinture d'impression, d'extérieur, aux résines alkydes, pour le bois (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.190-M90

Peinture pour couche primaire surfaçante de type ponçable (ICS 87.040)

1-GP-191M (avr. 1980)

Peinture-émail brillante, à séchage rapide, pour le repeinture des carrosseries de véhicules automobiles (ICS 87.040)

1-GP-192Ma (févr. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux résines époxydiques (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.193-99

High-Build Epoxy Marine Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.195-99

Interior Latex Semigloss Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.198-2001

Cementitious Primer for Galvanized
Surfaces (ICS 87.040)

1-GP-200Ma (Jan 1985)

Deck Coating, Nonslip, Polyurethane
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.202-2003

Interior Alkyd Low Gloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.203-2003

Exterior Latex Wood Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.204-98

Exterior Latex Pigmented Stain
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.205-2003

Sealer for Application to Asbestos-Fibre
Releasing Materials (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.207-98

Low-Temperature Curing Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.208-99

Marine Interior Water-Borne Gloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.209-2003

Interior Latex Low Gloss Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.210-2003

Quick-Drying Alkyd Primer for Structural
Steel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.193-99

Revêtement aux résines époxydiques, à
pouvoir garnissant élevé, marin
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.195-99

Peinture-émulsion semi-brillante d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.198-2001

Peinture primaire additionnée de ciment,
pour surfaces galvanisées (ICS 87.040)

1-GP-200Ma (janv. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux
résines polyuréthanes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.202-2003

Peinture-émail d'intérieur, aux résines
alkydes, peu brillante (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.203-2003

Peinture-émulsion (latex) d'impression
extérieure, pour bois (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.204-98

Teinture-émulsion pigmentée pour extérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.205-2003

Peinture d'obturation pour matériaux
renfermant des fibres d'amiante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.207-98

Revêtement aux résines époxydiques
durcissant à basse température
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.208-99

Peinture-émail brillante en suspension
aqueuse, marine, d'intérieur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.209-2003

Peinture-émulsion d'intérieur peu brillante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.210-2003

Peinture primaire aux résines alkydes à
séchage rapide pour acier de charpente
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.211-95

Coating Systems for Marine Floating Navigational Aids (Buoys) (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.212-2004

Heavy-Metal-Free Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.213-2004

Etch Primer (Pretreatment Coating or Tie Coat) for Steel and Aluminum (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.214-2004

Heavy-Metal-Free, Water-Borne, Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.215-96

Two-Package Epoxy Blockfiller (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.216-97

Exterior Water-Borne Gloss Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.219-2001

Lead and Chromate-Free Waterborne Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.220-2001

Lead and Chromate-Free Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.223-2004

Heavy-Metal-Free, Water-Borne Wash Primer-Tie Coat (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.300-2000

Applied Coating System of Semigloss Baked Finish for Metal Office Furniture (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.500-75

Methods for Test for Toxic Trace Elements in Protective Coatings (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.211-95

Systèmes de revêtement pour aides à la navigation flottantes (bouées) (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.212-2004

Peinture primaire sans métal lourd, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.213-2004

Peinture primaire réactive (enduit de traitement préliminaire ou couche de liaison) pour l'acier et l'aluminium (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.214-2004

Peinture primaire, sans métal lourd, en suspension aqueuse, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.215-96

Apprêt pour blocs aux résines époxydiques en deux constituants (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.216-97

Peinture-émail brillante d'extérieur en suspension aqueuse (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.219-2001

Peinture à l'eau de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.220-2001

Peinture alkyde de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.223-2004

Peinture primaire réactive – Couche de liaison, sans métal lourd, en suspension aqueuse (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.300-2000

Système de revêtement de finition semi-brillant, cuit au four, pour meubles métalliques de bureau (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.500-75

Méthodes d'essai des éléments toxiques à l'état de trace dans les revêtements protecteurs (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.501-M89

Method for Permeance of Coated
Wallboard (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.501-M89

Méthode de détermination de la perméance
des panneaux muraux revêtus (ICS 87.040)

CANADIAN GENERAL
STANDARDS BOARD

LEAD AND CHROMATE-FREE
WATERBORNE TRAFFIC PAINT

2. REFERENCED PUBLICATIONS

- 2.1.3 American Society for Testing and Materials (ASTM)

Add the following publication:

D 823 - Standard Practices for Producing Films of Uniform Thickness of Paint, Varnish and Related Products on Test Panels

4. DETAILED REQUIREMENTS

Replace par. 4.9 by the following new paragraph.

- 4.9 **Mud Cracking** - The coating material shall be applied at a uniform thickness to a glass test panel. After drying, the coating surface shall be examined visually to determine if any mud cracks have developed while drying. Patterns created by these cracks shall not be considered for evaluation in this method. Test results evaluations are on a pass/fail basis. A failure is any crack that reveals the underlying contrasting colour. Surface cracks shall be ignored. See par. 6.2.

6. INSPECTION

Add the following new par. 6.2.

6.2 Testing

- 6.2.1 **Mud Cracking** - Apply the paint to a clean, dry glass panel (prepared in accordance with CGSB Test Method 102.1 at a dry film thickness of 200

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES
DU CANADA

PEINTURE À L'EAU DE DÉMARCATIION
ROUTIÈRE SANS PLOMB NI CHROMATE

PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- American Society for Testing and Materials (ASTM)

Ajouter la publication suivante:

D 823 - Standard Practices for Producing Films of Uniform Thickness of Paint, Varnish and Related Products on Test Panels

EXIGENCES PARTICULIÈRES

Remplacer le par. 4.9 par le nouveau paragraphe suivant :

Fissures - La peinture doit être appliquée en une couche d'épaisseur uniforme sur une plaque de verre. Laisser sécher, puis examiner à l'œil nu la surface du revêtement pour détecter toute fissure formée durant le séchage. Ne pas tenir compte du motif que forment les fissures, lors de l'évaluation. Les résultats de l'essai sont jugés satisfaisants ou insatisfaisants. Un résultat insatisfaisant est caractérisé par la présence de toute fissure permettant de voir la couleur contrastante sous-jacente. Ne pas tenir compte des fissures superficielles. Voir le par. 6.2.

INSPECTION

Ajouter le nouveau par. 6.2.

Essai

Fissures - Appliquer la peinture sur une plaque de verre propre et sèche (préparée conformément à la méthode d'essai 102.1 de l'ONGC, de façon à obtenir

to 250 μm), and allow to air dry at room temperature of $23 \pm 2^\circ\text{C}$ and a relative humidity of $50 \pm 5\%$ for 24 h (see CGSB Test Method 103.1 and ASTM D 823). When dry, using 10X magnification, examine the coating surface for cracks or breaks that expose the substrate. Since the degree of cracking can vary over the entire film surface, they should be sought over a minimum area of 100 mm x 150 mm. The test panel should be placed on a contrasting coloured background to make any mud cracks in the paint film more visible.

un revêtement de 200 à 250 μm d'épaisseur), puis laisser sécher à la température ambiante de $23 \pm 2^\circ\text{C}$ et à une humidité relative de $50 \pm 5\%$ pendant 24 h (voir la méthode d'essai 103.1 de l'ONGC et la méthode D 823 de l'ASTM). Après séchage, examiner la surface du revêtement sous un grossissement de 10X pour déceler toute fissure ou solution de continuité mettant à nu le subjectile. Comme le degré de fissuration peut varier sur la totalité de la surface du revêtement, procéder à l'examen d'une aire d'au moins 100 mm x 150 mm. Pour mieux percevoir toute éventuelle fissure sur le feuil de peinture, disposer la plaque contre un fond de couleur contrastante.

Withdrawn/Retired



Gouvernement
du Canada

Office des normes
générales du Canada

Government
of Canada

Canadian General
Standards Board

CAN/CGSB-1.219-2001

Peinture à l'eau de démarcation routière sans plomb ni chromate

Norme nationale du Canada

Canada

*Expérience et excellence
Experience and excellence*



La présente Norme nationale du Canada a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme relevant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme d'élaboration de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales de l'ONGC sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais. Une version électronique, ECAT, est également disponible. Des renseignements supplémentaires sur les produits et les services de l'ONGC sont disponibles à notre site Web — <http://www.tpsgc.gc.ca/ongc>.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

Il faut noter qu'il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient assujettis à des droits conférés à un brevet. L'ONGC ne peut être tenu responsable de nommer un ou tous les droits conférés à un brevet. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité des droits conférés à un brevet.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire
Division de l'information sur la normalisation
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système national de normes, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme d'élaboration de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examen périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
270, rue Albert
Bureau 200
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

- par téléphone — (819) 956-0425 ou
— 1-800-665-CGSB
(Canada seulement)
- par télécopieur — (819) 956-5644
- par la poste — Centre des ventes de l'ONGC
Ottawa, Canada
K1A 1G6
- en personne — Place du Portage
Phase III, 6B1
11, rue Laurier
Hull, Québec
- par courrier électronique — ncr.cgsb-ongc@tpsgc.gc.ca
- sur le Web — <http://www.tpsgc.gc.ca/ongc>

PEINTURE À L'EAU DE DÉMARCATIION ROUTIÈRE SANS PLOMB NI CHROMATE

Préparée par

l'Office des normes générales du Canada



Approuvée par le

Conseil canadien des normes



Publiée, mars 2001, par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

© SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,
représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux,
le ministre responsable de l'Office des normes générales du Canada (2001).

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES REVÊTEMENTS DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN

(Composition à la date d'approbation)

Benner, H.	<i>Président</i>	Lanark Coating Services Ltd.
Alvarez, E.		Défense nationale
Araujo, T.		Triodem Technical Services
Balmer, S.		ICI Paints (Canada) Inc.
Braund, V.		General Paint Ltd.
Dunbar, T.		Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Lidstone, S.		International Paints (Canada) Ltd.
McDermott, T.		Clariant (Canada) Inc.
Mills, G.		Mills Paint and Wallcoverings
Patterson, J.		HCI Stanchem
Philipp, H.		Expert-conseil
Raine, R.		Ministère des Transports et de la Voirie, Colombie-Britannique
St. Laurent, S.		Stablex
Simpson, G.		Sico Inc.
Tom, B.		Santé Canada
Toniello, J.		Défense nationale
Troncoso, H.		Matchless Paints
Welch, B.		Master Painters and Decorators Association
Wiezoreck, G.		Independent Painting Industry Consulting Services
Williams, R.		The Sherwin-Williams Co.
Craig, W.	<i>Secrétaire</i>	Office des normes générales du Canada

Nous remercions le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de la traduction de la présente Norme nationale du Canada.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

**PEINTURE À L'EAU DE DÉMARCATIION ROUTIÈRE
SANS PLOMB NI CHROMATE****1. OBJET**

- 1.1 La présente norme s'applique à la peinture à l'eau de démarcation routière sans plomb ni chromate applicable au pistolet sur les surfaces pavées bitumineuses ou bétonnées.
- 1.2 La peinture peut aussi être utilisée pour des retouches au pinceau sur de petites surfaces comme des marques sur les rebords de trottoir et les entrepôts.
- 1.3 La présente norme traite aussi du recouvrement en verre perlé réfléchissant, qui peut être utilisé avec la peinture.
- 1.4 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- 2.1 La présente norme fait référence aux publications suivantes:
 - 2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)
1-GP-71 — Méthodes d'essai des peintures et pigments
 - 2.1.2 Santé Canada
Loi sur les produits dangereux (Règlements sur les revêtements liquides).
 - 2.1.3 American Society for Testing and Materials (ASTM)
 - D 185 — Standard Test Methods for Coarse Particles in Pigments, Pastes, and Paints
 - D 711 — Standard Test Method for No-Pick-Up Time of Traffic Paint
 - D 868 — Standard Test Method for Evaluating Degree of Bleeding of Traffic Paint
 - D 869 — Standard Test Method for Evaluating Degree of Settling of Paint
 - D 968 — Standard Test Methods for Abrasion Resistance of Organic Coatings by Falling Abrasive
 - D 969 — Standard Test Method for Laboratory Determination of Degree of Bleeding of Traffic Paint
 - D 1210 — Standard Test Method for Fineness of Dispersion of Pigment-Vehicle Systems by Hegman-Type Gage
 - D 2205 — Standard Guide for Selection of Tests for Traffic Paints
 - D 3960 — Standard Practice for Determining Volatile Organic Compound (VOC) Content of Paints and Related Coatings
 - E 97 — Directional Reflectance Factor 45-deg 0-deg of Opaque Specimens by Broad-Band Filter Reflectometry (ne paraît plus).
 - 2.1.4 U.S. General Services Administration
Federal Standard
595B — Colors Used in Government Procurement.

2.2 Tout renvoi à un règlement s'entend de l'édition la plus récente. Toute référence datée renvoie à l'édition mentionnée. Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, toute référence non datée renvoie à l'édition la plus récente. Les sources de diffusion sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

3. EXIGENCES GÉNÉRALES

- 3.1 La peinture doit être constituée de pigments appropriés, sans plomb ni chromate, bien dispersés dans un milieu à base d'eau additionné des diluants nécessaires.
- 3.2 Les matériaux entrant dans la fabrication de la peinture doivent être d'une telle qualité supérieure et consistance que la peinture appliquée conservera son aspect et que la couleur ou la visibilité de la délimitation n'en sera ainsi pas affectée. Le feuil de peinture doit être mat, et les marques blanches et jaunes doivent être visibles à la lumière du jour et sous éclairage artificiel une fois recouvertes de verre perlé réfléchissant.
- 3.3 La peinture ne doit pas former de peaux, s'épaissir excessivement ni prendre en masse dans le récipient d'origine, non ouvert, pendant six mois à compter de la date de livraison, lorsqu'elle est stockée à des températures entre 5 et 40°C. Au terme de cette période, elle doit se mélanger facilement, par simple remuage en un état homogène, sans addition d'eau, et satisfaire aux exigences relatives au temps nécessaire pour qu'elle cesse d'être collante.
- 3.4 Les qualités de manipulation et de conservation, y compris le degré de sédimentation, l'uniformité de la consistance, la viscosité, l'absence de peau et les propriétés thixotropes, doivent être acceptables.
- 3.5 La peinture doit pouvoir être suffisamment atomisée pour produire un filet de peinture appliqué uniformément sans projection latérale ni dépassement sous réserve des limites imposées par le matériel de marquage classique.
- 3.6 **Éléments toxiques** — La peinture doit être fabriquée conformément aux exigences de la *Loi sur les produits dangereux (Règlements sur les revêtements liquides)* en ce qui concerne les éléments toxiques désignés.

4. EXIGENCES PARTICULIÈRES

La peinture de démarcation doit satisfaire aux exigences particulières suivantes, lorsqu'elle est éprouvée conformément aux méthodes prescrites:

		Méthode d'essai			
		Min.	Max.	ONGC 1-GP-71	ASTM
4.1	Consistance, unités Krebs	80.0	—	4.5	—
4.2	Temps nécessaire pour que la peinture cesse d'être collante (minutes)	—	—	—	D 711
	Avec cône	—	15 ¹	—	—
	Sans cône	—	10	—	—
4.3	Finesse de broyage, Hegman	2	—	—	D 1210
4.4	Indice de sédimentation, 6 mois	5.0	—	—	D 869
4.5	Rapport de contraste, feuil sec de 250 µm	0.98	—	14.7	—
4.6	Composés organiques volatils (COV), g/L, feuil sec de 300 µm	—	250	—	D 3960
4.7	Particules grossières				
	250 µm (tamis n° 50)	—	néant	—	D 185 et D 2205
	150 µm (tamis n° 100)	—	0.01 % en poids	—	D 185 et D 2205
4.8	Abrasion — La peinture doit avoir une résistance à l'abrasion minimale de 5 L de sable par mil de peinture lorsque mise à l'essai conformément à D 968 de l'ASTM. Effectuer l'essai avec un feuil sec de 75 µm dans des conditions normales et selon la méthode 103.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.				

¹Effectuer l'essai avec un feuil sec de 200 µm (8 mils).

- 4.9 **Souplesse** — Lorsque la peinture est soumise à l'essai de pliage à $23 \pm 2^\circ\text{C}$ sur un mandrin de 12.7 mm et éprouvée conformément à la méthode 119.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, elle ne doit présenter aucun signe de craquelage ni de pelage. Effectuer l'essai avec un feuil sec de 200 μm dans des conditions normales et selon la méthode 103.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 4.10 **Essai de ressuage** — Les peintures de démarcation blanche et jaune devront avoir un indice de résistance au ressuage de 4 ou plus, lors de l'essai sur un subjectile saturé d'asphalte conformément aux méthodes D 868 et D 969 de l'ASTM.
- 4.11 **Réflexivité** — Lors de l'essai effectué conformément à E 97 de l'ASTM, la réflexivité de la peinture de démarcation à la lumière du jour doit être la suivante:
- Blanc — pas moins de 80%
- Noir — pas plus de 4%
- Jaune — pas moins de 45%
- Bleu — pas moins de 28%.
- Effectuer l'essai avec un feuil sec de 200 μm dans des conditions normales et selon la méthode 103.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 4.12 **Couleur** — La peinture doit être assortie aux couleurs de la U.S. Federal Standard 595B ou à une couleur commerciale adéquatement définie, selon les prescriptions (par. 7.1), lorsqu'elle est éprouvée conformément à la méthode 12.9 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- | | |
|-------|-------|
| Blanc | 37925 |
| Jaune | 33538 |
| Noir | 37038 |
| Bleu | 35250 |

5. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

- 5.1 Sauf indication contraire (par. 7.1), la préparation pour la livraison doit être conforme aux usages commerciaux courants.
- 5.2 **Emballage et étiquetage**
- 5.2.1 La peinture doit être fournie dans des récipients, selon les prescriptions (par. 7.1).
- 5.2.2 Chaque récipient doit être clairement étiqueté sur la paroi latérale et sur le dessus avec des marques résistantes aux intempéries.
- 5.2.3 En plus de satisfaire aux exigences d'étiquetage édictées par les lois et règlements applicables, chaque récipient doit porter une étiquette indiquant les renseignements suivants:
- Nom du produit
- Numéro de la norme: CAN/CGSB-1.219-2001
- Nom et adresse du fabricant
- Couleur
- Numéro de lot du fabricant
- Numéro de code du fabricant (le cas échéant)
- Date de fabrication
- Volume du contenu en litres
- Instructions de dilution.

6. INSPECTION

- 6.1 **Échantillonnage** — L'échantillonnage doit être effectué conformément à la méthode 1.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.

7. REMARQUES

- 7.1 **Options** — Les options suivantes doivent être précisées lors de l'application de la présente norme:

- a. Couleur (par. 4.10)
- b. Préparation pour la livraison, si elle diffère de celle prescrite (par. 5.1)
- c. Récipients (al. 5.2.1).

7.2 Pratique recommandée

- 7.2.1 La peinture n'a habituellement pas besoin d'être diluée, mais elle peut l'être au besoin avec un diluant conformément aux instructions du fabricant.
- 7.2.2 La peinture devrait être appliquée (sans dépassement) avec de l'équipement en acier inoxydable afin de produire un feuil sec de 200 à 250 µm (de 8 à 10 mils) à la température ambiante. Elle ne devrait pas être appliquée lorsque l'humidité relative est inférieure à 85% ou lorsque la température est inférieure au point de rosée.
- 7.2.3 Le recouvrement en verre perlé réfléchissant peut revêtir la peinture appliquée au pistolet. La peinture doit fournir un ancrage adéquat au recouvrement en verre perlé. Le recouvrement devrait être appliqué à raison de 0.5 Kg/L de peinture.

7.3 Publications connexes

- 7.3.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)
CAN/CGSB-1.74 — Peinture alkyde de démarcation routière
CAN/CGSB-1.220 — Peinture alkyde de démarcation routière sans plomb ni chromate.
- 7.3.2 Ontario Provincial Standard Specifications
OPSS 1716 — Material Specification for Water-Borne Traffic Paint
OPSS 1750 — Material Specification for Traffic Paint ReflectORIZING Glass Beads.

7.4 Sources de diffusion des publications de référence

- 7.4.1 Les publications mentionnées aux al. 2.1.1 et 7.3.1 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone (819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement). Télécopieur (819) 956-5644.
- 7.4.2 La publication mentionnée à l'al. 2.1.2 est diffusée par Santé Canada, Bureau de la sécurité des produits, Immeuble principal de Statistique Canada, pièce 1000, pré Tunney, Ottawa, Ontario. Téléphone (613) 957-9545.
- 7.4.3 Les publications mentionnées à l'al. 2.1.3 sont diffusées par l'American Society for Testing and Materials, 100 Barr Harbor Drive, West Conshohocken, PA 19428-2959, U.S.A. ou par IHS Canada, 240, rue Catherine, bureau 305, Ottawa, Canada K2P 2G8, téléphone (613) 237-4250 ou 1-800-567-1914.
- 7.4.4 La publication mentionnée à l'al. 2.1.4 est diffusée par IHS Canada, 240, rue Catherine, bureau 305, Ottawa, Canada K2P 2G8. Téléphone (613) 237-4250 ou 1-800-567-1914.
- 7.4.5 Les publications mentionnées à l'al. 7.3.2 sont diffusées par Ronen House, 505 Consumers Road, Suite 910, North York, Ontario M2J 4V8. Téléphone 1-800-856-2196. Télécopieur 1-800-870-7239.